



## Produit vendu a 0€ sur internet

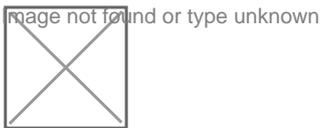
Par **LeSageMaboul**, le **27/12/2007** à **11:45**

Bonjour

Je viens de passer une commande sur le site [www.toutpourlamicro.com](http://www.toutpourlamicro.com)

Ce site a du faire une erreur de saisie car il a mis en vente un produit a 0€. Bon j'ai quand meme tenter ma chance, et j'ai commandé 2 fois ce produit accompagné d'autre produit qui ont eux, un prix normal.

Voici le detail de la commande :



donc j'ai reçu la confirmation de la commande par mail, ainsi que la confirmation de FIA-NET comme quoi j'ai bien reçu effectué une commande sur ce site.

Sachant que les deux produit ne sont pas commandé seul, et que j'ai payé une eco-participation sur les produit vendu a 0€, est-ce que je peux esperer recevoir ma commande un jour?

Je me pose cette question, car d'un coté, il me semble que les magasin sont obligé de vendre au prix le plus bas affiché en magasin ou sur la pub, mais en meme temps ils n'ont pas le droit de vendre a perte.

Nous somme deux dans ce cas, un amis a commandé il y a une dizaine de jour, il va venir

ajouter ses fait a la suite de mon message.

Encore merci pour vos reponse.

Par **Raven29\_old**, le **27/12/2007** à **11:52**

Oui je suis exactement dans le même cas, une commande pour un montant de 32.89€ sur le même site, comprenant deux carte graphiques à 0€00 et une carte son, qui avec les frais de port ne amènes à 32.89€ TTC.

Mon compté à été débité de la somme indiquée et la commande à suivit la chronologie suivante:

15/12/2007: date de commande

<http://img229.imageshack.us/img229/9508/sanstitreqe1.png>

Equipe TPLM

15/12/2007 11:41:42

[citation]Bonjour,

Nous avons le plaisir de vous annoncer l'enregistrement de votre commande n°327529 passé sur notre site le 15/12/2007 à 11:41:42.

Voici le récapitulatif de votre commande :

Liste de votre panier :

Produits	Disponibilité	Quantité	Prix unitaire	TTC	Eco-participation	TTC	Prix TTC
----------	---------------	----------	---------------	-----	-------------------	-----	----------

Carte Son Gamesurround Muse 5.1 DVD, PCI	En stock	1	27,90€	0,00€		27,90€
--	----------	---	--------	-------	--	--------

Carte Graphique Radeon RX3870 T2D512E OC	En stock	2	0,00€	0,00€		0,00€
--	----------	---	-------	-------	--	-------

Prix TTC 27,9€

Frais de port 4,99€

Total TTC 32,89€[citation]

Puis,

Sami

Equipe TPLM

15/12/2007 12:05:33

[citation]Bonjour,

Nous vous informons que nous venons de facturer votre commande n°327529 et qu'elle sera rapidement expédié de nos entrepots.

Nous vous rappelons de bien vérifier votre colis à la reception.

Si le colis est endommagé, nous vous conseillons de refuser celui ci et de prendre contact avec nous.

Cordialement,

L'Equipe de Tout pour la micro.[/citation]

Le 19/12/2007: nouveau message de TPLM

Equipe TPLM

19/12/2007 22:28:18

[citation]Bonjour,

Nous vous informons que votre commande N° 327529 est en partance de nos entrepôts.

Vous pourrez suivre votre colis en vous connectant sur notre site depuis la gestion de votre compte d'ici quelques heures.

Nous vous rappelons de bien vérifier l'état de votre colis à la réception.

Si votre colis a été ouvert et/ou écrasé, si l'adhésif est détérioré et/ou non d'origine, nous vous conseillons de ne pas ouvrir le colis.

Il appartient au destinataire de faire les réserves d'usage à la réception du matériel s'il constate des avaries sur le matériel transporté ; lesdites réserves et réclamations doivent être adressées au transporteur, par lettre recommandée avec accusé de réception dans les vingt quatre (24) heures suivant la réception des produits. Une copie sera immédiatement adressée à Be@Net.

Nous vous remercions de votre confiance.

L'équipe de Tout pour la micro.[/citation]

Quen pensez vous?

Merci.

Par **Jurigaby**, le **27/12/2007** à **16:45**

Bonjour.

Désolé pour vous, mais en principe la commande va être annulée.. En effet, le contrat est nul en raison d'une erreur manifeste sur le prix, erreur ayant engendré un vice du consentement.

Par **LeSageMaboul**, le **27/12/2007** à **17:12**

d'accord, merci pour la reponse, et en cas ou il aurait debiter notre compte, ont t'il un devoir de nous rendre notre argent "normalement" c'est a dire sans nous donner un avoir?

Par **Jurigaby**, le **27/12/2007** à **17:22**

Bonjour.

Oui, bien evidemment..

Annuler un contrat consiste à remettre les apties dans l'état ou elles se trouvaient si le contrat n'avait pas été conclu: Donc: Remboursement.

Par **Raven29\_old**, le **27/12/2007** à **18:35**

Y a t-il un délais maximum pour la "dénonciation" de la commande et son annulation de leur part? Mon compte à été débité le 15/12 et je n'ai pas trop envie de savoir mon argent travaillant pour eux indéfiniment...

S'ils veulent annuler la commande qu'ils le fasse, mais pas dans 10 ans :D

Par **Jurigaby**, le **28/12/2007** à **17:00**

Bonjour.

Le délai de prescription est en principe de 30 ans me semble t'il.

Après, c'est vous qui voyez... Peut être vaudrait t'il mieux prendre les devants..

Par **LeSageMaboul**, le **28/12/2007** à **17:03**

effectivement on va prendre les devants ^^ parce que 136€... bref :p

Par **Raven29\_old**, le **28/12/2007** à **18:14**

En effet.. merci pour tout...